

lui semblait que ce serait un très-grand avantage de l'incorporer avec la troupe permanente dans cette Province, le résultat serait que le gouvernement aurait à sa disposition, pour n'importe quelle raison on le requerrait, un corps compacte qui pourrait être dispersé dans les différentes parties du pays, quand leurs services seraient nécessaires. Il croyait qu'il était malheureux d'avoir deux corps de troupes dans la même Province organisées sur des systèmes entièrement différents, et il considérait qu'elles seraient plus effectives pour n'importe quel usage si elles étaient réunies. Il était très heureux de croire que les apparences dans le Nord-Ouest étaient telles qu'une troupe nombreuse et permanente de soldats ne serait pas nécessaire; mais sous les circonstances actuelles, que ni la Chambre ni le pays ne seraient disposés à se dispenser des services de cette troupe, et en conséquence il suggérait que le gouvernement considérât l'avantage de réunir les deux troupes.

L'Hon. M. FOURNIER dit que ce n'était pas l'intention du gouvernement d'incorporer la Police montée avec la force de Milice. On avait avancé en Chambre que la Police à cheval avait été un fiasco. Au contraire, ç'avait été un succès complet, certainement au-delà de ce qu'on devait s'attendre. Il est vrai qu'on avait rencontré des difficultés, mais elles étaient entièrement dues à ce que l'organisation était nouvelle et à l'inexpérience des hommes. Il était content de ce que l'hon. monsieur lui eût donné occasion de démentir le fait qu'il y avait eu un grand nombre de désertions. Le nombre total de la troupe était d'environ 250, et il n'y eut que seize désertions. Ceux qui désertèrent furent enrégimentés dans la troupe dès le commencement, et on calcula qu'un grand nombre de ceux qui avaient déjà été dans le service le laisseraient, et dans le but de faire face à cette éventualité, on engagea un certain nombre d'hommes avant que l'expédition ne se mit en route, afin de les tenir prêts à remplir les places vacantes. La force était plus considérable que celle des États-Unis, et on en avait pas seulement senti le bon effet à Manitoba, mais aussi sur le territoire américain voisin. Il espérait qu'un rapport sur la question serait

L'hon. M. Tupper

prochainement soumis devant la Chambre; l'on verrait les avantages résultant de cette troupe, sous tous les rapports, et l'on verrait que la part pour laquelle elle a contribué à maintenir la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire est plus grande qu'on ne pouvait raisonnablement espérer.

M. MASSON dit qu'il ferait la remarque qu'il n'était pas dans une position à dire que la force n'était pas un succès, mais on rapportait communément dans Manitoba et dans la presse généralement que tel était le cas. L'hon. monsieur en disant qu'il y avait eu 36 désertions dans une troupe de 246 hommes, confirmait en quelque sorte ces rapports. Lui (M. MASSON) ne trouvait pas faute de la part de l'hon. monsieur; il attirait seulement l'attention du gouvernement sur le fait et suggérait que la troupe fut incluse dans l'organisation militaire du pays. Les officiers devraient avoir plus d'autorité sur les hommes, et devraient être investis du droit de punir pour désertion et refus d'obéir aux ordres, avec quelque chose de plus rigoureux que l'amende. Ces remarques étaient faites dans un esprit conciliant.

L'Hon. M. FOURNIER dit que son bill contenait une clause qui augmentait les pouvoirs des officiers pour prévenir et punir la désertion.

L'Hon. M. MITCHELL demanda pourquoi \$25,000 étaient demandés pour la Police de la Puissance. L'an dernier, la dépense ne fut que de \$17,490.

L'Hon. M. FOURNIER dit que le corps de Police pour garder les édifices publics avait été trouvé insuffisant, et le nombre en avait été augmenté. De là l'augmentation de l'appropriation.

On adopta cet item.

M. KIRKPATRICK attira l'attention du gouvernement et de la Chambre sur la position malheureuse des gardes et employés publics dans les Pénitenciers. Quoique leurs fonctions n'exigent peut-être pas un grand travail, néanmoins, elles sont très-harassantes. Leur vie était en danger, et il arrivait fréquemment qu'ils étaient tués ou mutilés pour la vie par des révoltes soudaines de la part des détenus. Quoique ces hommes puissent passer leur vie au service de leur pays, et remplir